

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

DE LA FACULTE DE PHYSIQUE

12 février 2016

Etaient présents : Mmes et MM., Aladjidi, Bove, Charron, Cribier, Croset, Darnige, Frigerio, Fuchs, Jeauffroy, Moulinet, Ninet, Palpant, Petrini, Prevost, Saintavit, Saitta, Tignon, Vast, Vickridge, Voliotis.

M. Kierlik, directeur de la faculté de physique.

Mme Nemer, responsable administrative de la faculté de physique et Mme Suirco, adjointe.

Etaient excusés : Mmes et MM. Bonneau, Bottin-Rousseau, Pineau des Forêts, Rousse, Treps.

Avaient donné procuration : Mmes et MM. Bottin-Rousseau, Rousse.

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un-e secrétaire de séance et validation du PV du conseil de la faculté du 13 novembre;
- 2) Informations diverses;
- 3) Information et discussion: la procédure de révision des effectifs;
- 4) Information et discussion: les services d'enseignement 2016/2017;
- 5) Discussion: le rôle des UFR dans la nouvelle université;
- 6) Questions diverses

1) DESIGNATION D'UN-E SECRETAIRE DE SEANCE ET VALIDATION DU PV DU CONSEIL DE LA FACULTE DU 13 NOVEMBRE 2015

J-M. Frigerio est désigné secrétaire de séance.

Le PV du conseil de la faculté de physique du 13 novembre 2015 est explicité à propos des demandes de délégation puis adopté avec 3 abstentions.

2) INFORMATIONS DIVERSES

- I. Vickridge remplace B. Jusserand (démissionnaire) au conseil de la faculté de physique (collège AC).

- Le classement proposé des agents de l'UFR, éligibles pour l'inscription sur les listes d'aptitudes (changement de corps des personnels ITRF), a été fait lors d'une réunion de la commission IATSS.

- Un poste d'informaticien en CDD à l'UFR sera pourvu par M. Guez à compter du 15 février jusqu'au 30 septembre 2016. Ce poste permettra d'assurer la transition avec l'arrivée d'un nouvel informaticien.

- Une demande de CDD pour le remplacement de M. Paris (technicien sur la plateforme expérimentale du L1) a été effectuée.

- Suite au départ de G. Lemarchand, élu au conseil de la faculté (collège T), des élections auront lieu avant mi-avril 2016.

- Deux postes IATSS ont été pourvus à l'UFR au cours de la campagne de mobilité interne : informaticien (A. Corriou) et gestionnaire financière (L. Querin). L'affectation aura lieu au 1^{er} octobre 2016.

- Une réunion d'accompagnement des personnels susceptibles de candidater sur les concours de revalorisation (AI Bap C et TECH Bap J) est prévue début mars 2016.

- Le groupe d'experts (dont le rôle est de piloter la constitution des comités de sélection des concours enseignants-chercheurs) s'est réuni pour déterminer collégialement les présidents des concours d'enseignants-chercheurs qui sont :

- PR 46-3 sections 30 et 34 : E. Kierlik (12 avril - 03 mai)

- PR Plasmas sections 30 et 34 : J-M. Raimond (12 avril - 03 mai)

- MdC INSP section 28 : M. Micoulaut (01 avril - 04 mai)

Ces propositions de comités de sélection ont été validées par le Conseil académique restreint début janvier.

- Les locaux

Une nouvelle réunion a eu lieu en janvier 2016, avec E. Kierlik, M. Saitta, les vice-présidents recherche (P. Indelicato et B. Meyer), le vice-président formation (F. Chemla), le vice-président moyens et ressources (L. Buisson), et les directeurs de laboratoires concernés (IMPMP, INSP, LPTHE). Pour information, l'UFR a obtenu que les surfaces demandées à l'INSP soient divisées par deux.

Pour rappel, le rez-de-chaussée de la barre 33/43 avait été attribué à la physique.

Dans le cadre des critères établis par l'UPMC pour l'attribution des locaux, la physique est considérée comme excédentaire.

L'UPMC souhaite que chaque UFR dégage des réserves c'est-à-dire des locaux qui pourraient être attribués rapidement, par exemple à de nouvelles équipes ou équipes avec ERC.

Les écoles doctorales étant dispersées, l'UPMC envisage de les regrouper en trois pôles sur le campus.

Les projets d'attribution en cours sont les suivants :

Demandes	Superficies	Pistes de travail envisagées
Ecoles doctorales	80 m ² bureaux	UFR - couloir 22/23 pièces 103 et 105
LISE	1 bureau	IMPMP- couloir 13/23 pièce 403
LCT	2 bureaux	LPTHE - couloir 12/13 – 4 ^{ème}
Réserves	100 m ² labos 50 m ² bureaux	INSP

A l'UFR, la pièce 103 sera prochainement libérée suite au départ en retraite de P. Viard. La pièce 105 est actuellement mise à disposition des enseignants chercheurs dont les laboratoires ne sont pas sur le campus. Elle sera libérée pour les écoles doctorales après une demande aux départements de formation d'accueillir les enseignants chercheurs.

- Rencontre du conseil scientifique de l'UFR avec le LPTMC

E. Kierlik présente le relevé de conclusions de la rencontre du conseil scientifique avec le LPTMC, laboratoire de physique théorique de la matière condensée (ex physique des liquides)

M. Saitta précise que le conseil scientifique demande à recevoir les laboratoires afin de mieux les connaître, y compris la situation des agents. B. Croset signale qu'aucune conclusion n'est tirée d'une présentation de laboratoire.

Pascal Viot, directeur du LPTMC a présenté le laboratoire : c'est une Unité Mixte de Recherche CNRS/UPMC située sur le campus Jussieu.

Le LPTMC comprend 15 enseignants-chercheurs, 20 chercheurs CNRS et 5 IATSS/ITA ; sa «croissance» est consécutive à l'agrégation d'équipes successives partageant des méthodes théoriques communes, des moyens de calcul communs, organisant des séminaires communs. Ce laboratoire est particulièrement investi au sein de la vie de la communauté.

Il comprend trois pôles: physique statistique, corrélations quantiques, physique statistique et modélisation pour la chimie, la géochimie et la biologie.

Le LPTMC est membre de deux Labex (Matisse et ICS).

Des discussions et commentaires ont été relevés au cours du conseil scientifique :

- On note une évolution de la pyramide des âges et des corps : vieillissement des cadres, peu de renouvellement. Une génération va partir dans les 5 ans;

Ainsi le laboratoire compte en 2009 15 maitres de conférences, dont 6 professeurs et n'en compte plus que 8 en 2016 (dont 7 professeurs et 3 personnes ayant une HDR);

- La priorité scientifique du laboratoire est la physique statistique hors d'équilibre;

- Concernant le parc informatique et ces besoins futurs: il n'y a pas de besoins de stockage de données mais le laboratoire envisage l'achat de machines de tailles intermédiaires (cf. machine parallèle mutualisée avec le LKB);

- Un point a été fait sur les collaborations avec les autres laboratoires de l'UFR, notamment théoriques.

- Relevé de conclusions de la réunion du conseil des enseignements

Des groupes de travail ont été mis en place au sein du conseil des enseignements avec un rapporteur par groupe :

- Gestion du potentiel enseignement (E. Kierlik)

- Bilan des UE de physique L1/L2 (S. Ninet)

- Bilan de la bi-disciplinarité en licence (S. Payan)

- Cohérence de la progression expérimentale du L1 au L3 (S. Moulinet)

- Pédagogie (M. Barbi)

D'autres sujets ont été abordés : les actions vis-à-vis des lycées, la vie étudiante en physique, les plateformes expérimentales et la pérennisation du FabLab.

Le parcours de M1 physique-maths et le potentiel d'enseignement seront à l'ordre du jour du prochain conseil.

3) INFORMATION ET DISCUSSION : LA PROCEDURE DE REVISION DES EFFECTIFS

E. Kierlik analyse les pyramides des âges des enseignants chercheurs et des personnels IATSS et met en regard :

- des départs prévisibles : 39 enseignants chercheurs et 26 personnels IATSS étant nés avant 1964, 3 enseignants chercheurs et 2 personnels IATSS par an vont probablement partir.
- des demandes actuellement formulées annuellement par l'ensemble des 21 laboratoires de l'UFR. (En 2015, 15 postes d'enseignants chercheurs et 10 postes IATSS hors ENS ont été demandés);
- la volonté commune à l'UFR de re-pyramider (revalorisations des personnels IATSS et postes 46-3).

- Les départs prévus en 2016 sont les suivants: 1 enseignant chercheur, une ou deux promotions de professeurs ; 2 techniciens et 4 adjoints techniques IATSS ; les prévisions de départ à la retraite sont pour les enseignants chercheurs: 3 départs en 2017, 2 en 2018, 1 en 2019.

- Deux questions se posent concernant les postes IATSS : quelle procédure retenir pour requalifier si besoin les concours infructueux (problème du calendrier) ? Quelle procédure suivre pour réagir à un départ en cours d'année ?

En 2015, trois de nos concours externes IATSS ont été déclarés infructueux car les lauréats ont choisi d'aller dans d'autres institutions à des salaires supérieurs.

Un échange a eu lieu au conseil scientifique sur l'adaptation de la procédure. Une nouvelle réunion est planifiée début mars. Beaucoup de questions restent ouvertes :

- Comment procéder pour les petits laboratoires ?
- Faut-il ouvrir des concours EC sur toutes les sections pour garantir que chaque maître de conférence puisse candidater chaque année ?
- Le conseil scientifique devrait-il effectuer une pré-sélection ?
- Doit-on garder en mémoire et tenir compte du classement des années passées ?
- Faut-il demander des priorités aux laboratoires sur 3 ans et les classer une fois ?

La mutualisation semble une piste à explorer mais E. Kierlik signale qu'elle est demandée quand elle est pertinente.

E. Kierlik demande aux membres du conseil de la faculté de réfléchir à une nouvelle procédure car elle est aujourd'hui extrêmement lourde pour peu de postes obtenus.

4) INFORMATION ET DISCUSSION : LES SERVICES D'ENSEIGNEMENT 2016/2017

E. Kierlik informe d'une situation essentiellement équilibrée pour les temps de service d'enseignement.

Il informe également de la volonté de l'UFR de poursuivre sa maîtrise des heures complémentaires (1600 h demandées pour les M2, la LIOVIS et quelques opérations exceptionnelles).

Concernant les services d'enseignement 2015-2016 :

- le dépassement de temps de service estimé est de 3200 heures (il est à peu près constant).
- Les demandes d'autorisation de dépassement sont de 2500 heures (ces demandes sont en augmentation : 2200 heures l'an dernier, 1850 heures il y a deux ans de récupérations effectives).
- Pour les CME (chargés de mission enseignement), on enregistre 771 heures de dépassement (687 heures l'an dernier, 545 heures il y a deux ans).

Comment se prémunir d'une lente accumulation de dette ? Il serait judicieux de procéder à un ajustement fin de du volume d'enseignement de l'UFR à l'aune de son potentiel d'enseignement.

Une discussion suit au sujet des reconnaissances de charges (ou décharges), des recrutements d'ATER, de l'efficacité des colles ou des HPP (heures de permanence pédagogique) en fonction du niveau (L1 à L3), des heures d'enseignement données dans d'autres UFR (exemple EPU).

Pour les services d'enseignement 2016/2017, E. Kierlik propose :

- la fin des actions pédagogiques pour la mise en place de la maquette ;
- la fin des décharges pour les ATER ;
- le respect des formats horaires d'UE à l'UPMC (notamment en L1 et en M2).

5) Discussion: le rôle des UFR dans la nouvelle université (question inscrite à l'ordre du jour à la demande de B. Jusserand)

Aspects institutionnels

Edouard KIERLIK se réfère au document « les UFR à travers le code de l'éducation, le statut, le règlement intérieur du conseil d'administration de l'UPMC » transmis aux membres du conseil d'UFR.

Il relève les points suivants:

- deux impératifs : le conseil des directeurs de composantes et le dialogue de gestion mais une composante ne s'identifie pas nécessairement à une UFR ;
- Un rôle plus flou : « préparation et mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration », « assurer la cohérence entre la formation et la recherche dans son champs disciplinaire »;
- en local, l'accent est mis sur les prérogatives du directeur d'UFR (groupe d'experts, comités de sélection, commissions des primes) mais pas du conseil d'UFR.

Les délégations de signature pour le directeur d'UFR sont données pour :

- les actes d'attestation des services d'enseignement des enseignants chercheurs;
- la liquidation des heures complémentaires;
- Les ordres de mission et autorisations d'utilisation du véhicule personnel;

De plus, le directeur d'UFR est ordonnateur délégué dans la limite du budget de l'UFR.

Les autres prérogatives et missions attestées du directeur sont les suivantes:

- exécution des délibérations du conseil;
- contrôle du respect des obligations de service des personnels;
- contrôle de l'utilisation des locaux;
- chef de service pour les personnels rattachés à l'administration de l'UFR.

Edouard KIERLIK aborde ensuite le thème du rôle des UFR au quotidien:

- Dans la politique d'établissement, l'UFR est associée pour la préparation et à la mise en œuvre du contrat d'établissement, des décisions du Conseil académique et du Conseil d'administration, et pour l'élaboration du budget et de la révision des effectifs.
- Dans la politique de recherche, ce sont les unités de recherche qui sont formellement rattachées à la Vice-Présidence recherche. L'UFR peut intervenir dans la gestion de plateformes mutualisées et peut participer aux comités de visite de l'HCERES.
- Dans la politique de formation, ce sont les départements de formation qui sont formellement rattachés à la Vice-Présidence Formation. L'UFR peut intervenir dans la gestion des plateformes d'enseignement.

Dans la politique Ressources Humaines : accueil et suivi de carrière des enseignants-chercheurs (avis sur les délégations / titularisations / CRCT /promotions de grades) et des IATSS (avis sur les titularisations / promotions / primes) des unités de recherche ou des départements de formation qui lui sont rattachés.

- Concernant les services d'enseignements : affectation des services, allocation des reconnaissances de charges, gestion des heures complémentaires.
- Concernant la politique d'infrastructures: l'UFR participe à l'affectation des locaux.

Edouard KIERLIK souligne ensuite le rôle de « réservoir d'idées » de l'UFR.

L'UFR œuvre pour que ses idées soient acceptées, reprises et amplifiées à l'échelle de l'UPMC. Il en est ainsi pour les initiatives suivantes:

UFR de physique	UPMC
Le tableau de service de la physique	Les tableaux de services de l'UPMC
L'enseignement à distance et les innovations pédagogiques	Une offre de formation diversifiée dans ses modalités
Le parcours physique et mathématiques	Le prototype des doubles-majeures
Les ABER et les reports	Une piste pour une organisation plus souple des services
Les 46-3 (depuis 2009) et les concours IATSS non fléchés (depuis 2013)	Politique de repyramidage de l'UPMC

Le rôle des UFR souhaité par les directeurs d'UFR

Un document à ce sujet a été élaboré à la demande du président Jean CHAMBAZ.

Ce document a été co-signé par l'ensemble des directions d'UFR scientifiques de l'UPMC.

Trois principes fondamentaux y sont rappelés: collégialité, subsidiarité, mise en cohérence.

Les UFR demandent:

- concernant le pilotage : une clarification des circuits de décision, des outils communs d'information et de gestion (plus ergonomiques), un contrôle a posteriori à privilégier par rapport à un arbitrage a priori
- concernant la politique de recherche : une systématisation du dialogue avec la vice-présidence recherche ainsi qu'un meilleur partage d'informations et un meilleur suivi de la vie des unités de recherche;
- concernant la politique de formation : une systématisation du dialogue avec la vice-présidence formation de même qu'un rôle privilégié de l'UFR reconnu à la fois comme garant de la cohérence de la formation disciplinaire et comme centre de ressources;
- au sujet des personnels : une meilleure implication de l'UFR dans certains arbitrages (PEFR) ainsi qu'un pouvoir discrétionnaire sur un volume de consommables renouvelables chaque année (CDD, ISP: indemnité de sujétion particulière).

Pour finir, des réunions sont annoncées:

- le 17/02/2016 : conseil des enseignements;
- le 10/03: conseil scientifique;
- le 24/03: réunion des directeurs d'unités et de départements.